



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 avril 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Avril 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 Mai 2000

**Imputation des dépenses : de signalisation, de panneaux de jalonnement,
de mobilier urbains, de protection, de dispositifs podotactiles, de
barrières supports vélos sur les travaux**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles
FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M.
Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Jacques VANDIER

DELIBERATION D200250

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000

Voirie Circulation Sécurité Routière

**Imputation des dépenses : de signalisation, de panneaux de
jalonnement, de mobilier urbains, de protection, de dispositifs
podotactiles, de barrières supports vélos sur les travaux**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Bien que les panneaux de micro signalisation aient un coût unitaire inférieur à 4 000 Francs, ce sont des équipements neufs qui s'intègrent au plan de jalonnement général sur la Ville et qui ont une durée de vie supérieure à 5 ans.

Il en est de même pour les barrières supports vélos prévus dans le cadre des travaux d'aménagements-deux roues à l'intérieur de l'agglomération Niortaise, ainsi que pour l'achat des panneaux de signalisation, des mobiliers urbains en protection (potelets, etc...), les dalles podo tactiles nécessaires pour les aménagements suivants :

- Rue Dupin,
- Place Chanzy,
- Rue Duguesclin,
- Aménagement de sécurité Antes - Surimeau,
- V.R.D. gymnase du Grand Feu,
- Centre bourg Saint-Liguairé,
- Giratoire La Rochelle - Pied de Fond,
- Giratoire Maréchal Leclerc - Mineraie,
- Giratoire Aiffres - Baudelaire,
- Acquisition de 150 barrières type école,
- Carrefour Saint-Hubert,
- Rue des Impasses,
- Carrefour Jean-Jaurès - Coussot - Goise,
- Rue du Murier - rue Saint-Jean,
- Rue de l'Ancien Oratoire.

Conformément à la circulaire du ministère du Budget en date du 1er Octobre 1992.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- imputer l'acquisition de ces divers matériels à la section investissement du budget principal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)